Décision du Saint-Office

Le Saint-Office vient de prendre une décision importante en matière d'enseignement. Il s'agissait d'un pensionnat catholique-qui avait admis comme pensionnaires trois jeunes filles protestantes, après avoir eu de leur famille l'indication bien nette qu'elles seraient traitées comme les catholiques, iraient au catéchisme, assisteraient aux cérémonies, etc. — D'autres enfantsétaient présentées dans les mêmes conditions; que fallait-il faire? Le Saint-Office donne la sage règle suivante:

"On peut tolérer les trois élèves déjà reçues, pourvu qu'il n'y ait point péril pour les jeunes filles catholiques; et on attire sérieusement sur ce point l'attention des maîtresses. Quant aux autres à admettre; si elles sont internes, négativement. Si elles sont externes, il faut recourir dans chaque cas pour obtenir la permission, en exceptant toujours les filles des apostats. (6 déc. 1899).

Actes de l'Episcopat canadien

(Suite)

- 16 septembre 1807: Mandement de Mgr Plessis félicitant les fidèles du Bas-Canada de leur loyauté à la couronne et ordonnant un Te Deum solennel d'action de grâces. Ce mandement était accompagné d'un Ordre du Commandant en chef de la Province à l'Adjudant général des Milices, rendant hommage à la loyauté des Canadiens.
- 21 mars 1810: Circulaire de Mgr Plessis au clergé, lui ordonnant de lire et de commenter la Proclamation du gouverneux Craig, destinée à préver ir le mauvais effet de certains écrits séditieux propagés au sein du peuple.
- 29 juin 1812: Circulaire de M. Deschenaux, vicaire général, au sujet de la guerre en perspective.
- 6 octobre 1812 : Ciculaire de Mgr Plessis aux curés, leur faisant connaître la satisfaction du gouverneur dans les circonstances critiques de l'époque.
- 29 octobre 1812: Mandement de Mgr Plessis ordonnant des prières publiques à l'occasion de la guerre de 1812.